



05.02.2016 - 07:00 Uhr

## Lidl Suisse augmente les salaires de 1 % et élève le salaire minimum à 4'100 francs suisses

Weinfelden (ots) -

Dans le cadre de la convention collective de travail avec le syndicat SYNA et la Société suisse des employés de commerce, Lidl Suisse augmente la masse salariale totale au cours de l'exercice 2016 de 1 %. En outre, tous les salaires minimum sont augmentés de 100 francs. Lidl Suisse se situe ainsi nettement au-dessus de toutes les augmentations salariales jusqu'à présent communiquées dans le commerce de détail.

Lidl Suisse augmente le salaire minimum au niveau national de 4'000 à 4'100 francs suisses (x 13). Toutes les autres bandes salariales sont également revues à la hausse. Les employés ayant bénéficié d'une formation de 2 ans reçoivent à l'avenir au moins 4'200, et ceux qui ont bénéficié d'une formation de 3 ans au moins 4'350 francs, le tout en référence à un taux d'occupation de 100 %. Les nouveaux salaires minimum et l'augmentation de la masse salariale ont été convenus avec le syndicat Syna et la Société suisse des employés de commerce dans le cadre de la convention collective de travail (CCT) existante.

L'augmentation de la masse salariale de 1 % couvre, outre l'augmentation des salaires minimum, en particulier les montants alloués aux augmentations de salaires individuelles. En plus de l'augmentation de la masse salariale de 1 %, Lidl Suisse fournit des fonds pour les promotions et les primes de fidélité.

SYNA et la Société des employés de commerce se montrent très satisfaits de ce résultat. « L'augmentation de la masse salariale de 1 % est sans pareil dans les négociations salariales pour 2016 dans tout le commerce de détail », se félicite Carlo Mathieu, directeur du secteur Services du syndicat SYNA. Karin Oberlin, responsable Partenariat social à la Société des employés de commerce, ajoute : « L'augmentation des salaires minimum pour les travailleurs non qualifiés et les employés ayant bénéficié d'une formation professionnelle est très encourageante et prouve qu'il est tout à fait possible de verser des salaires fair-play dans le commerce de détail. »

Georg Kröll, Directeur Général de Lidl Suisse, commente : « L'évolution positive de Lidl Suisse permet à nos employés de tirer profit de notre succès. En ce qui concerne les salaires minimum aussi, nous envoyons un signal clair au commerce de détail suisse. »

Les salaires minimum accrus sont garantis dans la convention collective de travail. La CCT Lidl en vigueur depuis 2011 garantit en outre un durée hebdomadaire de travail de 41 heures et de très bonnes prestations sociales, comme par exemple le congé de maternité de 16 semaines et un congé de paternité de 2 semaines.

Contact:

Contact Lidl Suisse :

Corina Milz  
Directrice PR & Social Media  
Tél. : 071 627 82 00  
Courriel : [media@lidl.ch](mailto:media@lidl.ch)  
[www.lidl.ch](http://www.lidl.ch)  
[www.facebook.com/lidlch](http://www.facebook.com/lidlch)

Contact SYNA - le syndicat :

Carlo Mathieu  
Directeur Secteur Services  
Tél. : 079 690 54 79  
Courriel : [carlo.mathieu@syna.ch](mailto:carlo.mathieu@syna.ch)  
[www.syna.ch](http://www.syna.ch)

Contact Société suisse des employés de commerce :

Karin Oberlin  
Responsable Partenariat social  
Tél. : 078 771 48 09

Courriel : [karin.oberlin@kfmv.ch](mailto:karin.oberlin@kfmv.ch)  
[www.kfmv.ch](http://www.kfmv.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100016795/100783687> abgerufen werden.